



Archives du Parti communiste français

Archives de la section économique, 1974-1981

261 J 8/1-10

**Répertoire numérique réalisé par Pascal Carreau sous la direction
de Guillaume Nahon, directeur des Archives départementales
de la Seine-Saint-Denis**

**Bobigny
Août 2012
Archives départementales de la Seine-Saint-Denis**

Intitulé : Archives de la section économique du PCF.

Références : FRAD093/261J8/.

Dates extrêmes : 1974-1981.

Importance matérielle : 1,25 ml.

Modalités d'entrée : dépôt dans le cadre d'une convention avec le PCF.

Conditions d'accès : les documents sont librement communicables après un délai de 25 ans, sauf les documents contenant des informations mettant en cause la vie privée des personnes pour lesquels le délai est fixé à 100 ans.

Toute exception à ces dispositions suppose l'obtention préalable d'une dérogation auprès du déposant.

Conditions de reproduction : sur autorisation écrite du déposant.

Introduction

Historique de la section économique du PCF

On peut faire remonter la naissance de la section à l'après Seconde Guerre mondiale. Un groupe de travail informel regroupant des économistes (Jean Baby, Henri Claude), des syndicalistes, des enseignants est constitué autour de Jacques Duclos, dirigeant communiste national et chargé des interventions en matière économique et financière à l'Assemblée nationale. Parallèlement, un groupe d'économistes publie un bulletin intérieur, *Notes et études économiques*. Mais c'est à partir de la création de la revue *Économie et politique*, en 1954, sous la direction de Jean Prunteau, que la section de travail se structure véritablement. En 1961, Jean Prunteau est démis de ses responsabilités en raison de désaccords politiques. Il est remplacé à la tête de la section économique par Henri Jourdain, qui conservera cette responsabilité jusqu'en 1972 (en étant « suivi » par Georges Frischmann, membre du bureau politique jusqu'en 1970). Lui succéderont Jean Fabre (1972-1976), Charles Fiterman (1976-1979), Philippe Herzog (1979-1994) avec Bernard Marx (1985-1994), puis André Lajoinie (à partir de 1994) avec Yves Dimicoli.

À partir des années 1960, la section étoffe son organisation en commissions et groupes de travail. Elle voit l'arrivée d'universitaires, dont le théoricien Paul Boccara, historien et économiste. Après un nouveau renouvellement de sa composition et de ses structures en 1965, elle devient un lieu d'élaboration théorique : 1965, théorie du Capitalisme monopoliste d'État (CME) ; 1971, publication d'un *Traité d'économie politique* ; 1985, théorie des « nouveaux critères de gestion ». Animant une commission pluridisciplinaire qui rassemble de nombreux économistes, cadres, hauts fonctionnaires, universitaires la section économique nourrit la politique économique du PCF : diagnostic et analyse de la crise économique au tournant des années 1960-1970, élaboration de propositions pour l'élaboration puis la renégociation du Programme commun de gouvernement durant les années 1970. À partir de 1985, le travail sur les régions est rattaché à la section économique, qui devient section « économie et aménagement » en 1990.

Dirigeants nationaux du PCF, ses responsables interviennent également dans le débat d'orientation générale du PCF. Du fait de désaccords, cela se traduit à la fin des années 1980 et les années 1990 par des tensions qui débouchent finalement sur le remplacement de Philippe Herzog par André Lajoinie à la direction de la section.

Économie et Politique, première revue marxiste d'économie éditée en France, publie les travaux de la section et de ses collaborateurs. Jean Baby en est le premier rédacteur en chef. En 1977, la revue change de formule. Claude Quin en est alors le rédacteur en chef, assisté de Bernard Marx. Aimé Halbeher (1985-1990), puis Yves Dimicoli (1990) lui succèdent. Les cahiers de recherche *Issues*, dont le contenu est plus théorique, voient le jour en 1978.

Les archives

À ce jour, peu d'archives de la section économique figurent dans le fonds du PCF comparativement à celles d'autres structures. Cela est paradoxal au regard de son activité et de son rôle durant plusieurs décennies. Heureusement, la collection de la revue *Économie et politique* donne à voir l'essentiel de l'activité et de la production de la section (une collection couvrant la période 1954-1984 est conservée aux Archives départementales sous la cote Per 2202).

Les archives décrites ici avaient été conservées dans un magasin d'archives situé dans les sous-sols du siège national du PCF. Durant les années 1990 un dégât des eaux y a causé la perte d'une partie des documents.

Ces archives concernent deux facettes des activités de la section économique :

- Les notes thématiques : rédigées à intervalle régulier par des membres et des collaborateurs des différents départements de la section à destination de la direction de la section économique, parfois diffusées aux organes dirigeants ou à des responsables du PCF. Les notes antérieures à 1981 (n^{os} 1 à 1839) ne sont pas conservées. Quelques numéros manquent pour les années suivantes.

- Les dossiers réalisés par des membres de la section dans le cadre du débat entre le PCF et le PS, essentiellement lors de l'actualisation du Programme commun de gouvernement (1974-1977), mais également dans le contexte des élections législatives de 1978 et celui de l'après l'élection présidentielle de 1981.

En l'état, elles constituent un échantillon permettant d'approcher quantitativement et qualitativement la contribution de la section économique au travail collectif d'élaboration politique de la direction nationale du PCF durant les années 1970-1980. Elles illustrent également la nature des questions économiques nationales et internationales perçus par ce parti comme des enjeux politiques pendant cette période.

Pascal Carreau
Archives départementales
de la Seine-Saint-Denis

Sommaire

261 J 8/1-4	DÉBATS SUR LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE D'UN GOUVERNEMENT DE GAUCHE.....	7
261 J 8/1-3	Actualisation du Programme commun, 1972-1977.....	7
261 J 8/4	Propositions pour la politique économique d'un gouvernement de gauche, 1976-1981.....	8
261 J 8/5-10	NOTES THÉMATIQUES INTERNES	9
261 J 8/5	N ^{os} 1839-1878, janvier-juillet 1981.....	9
261 J 8/6	N ^{os} 1879-1916, août 1981-février 1982.	9
261 J 8/7	N ^{os} 1917-1950 ^{bis} , février 1982-septembre 1982.....	9
261 J 8/8	N ^{os} 1951-1993, octobre 1982-novembre 1983.....	10
261 J 8/9	N ^{os} 1994-2058, octobre 1983-octobre 1984	10
261 J 8/10	N ^{os} 2059-2104, octobre 1984-juin 1985	10

Répertoire

261 J 8/1-4 *DÉBATS SUR LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE D'UN GOUVERNEMENT DE GAUCHE*

261 J 8/1-3 Actualisation du Programme commun, 1972-1977

261 J 8/1 Réunions de travail tripartites. 1974-1977

Textes unitaires antérieurs : projets de texte commun provisoire.

1974

Déclaration du comité de liaison des partis de gauche : avant-projets, compte rendu de discussion, note, n° hors-série d'*Économie et politique*.

février 1975

Réunions de groupes de travail PCF-PS-MRG 1975-1977

Sur la crise et son issue : coupures de presse, projets de schéma, projets de 1^{ère} partie sur l'analyse de la crise, de 2^e partie sur les causes de la crise, de 3^e partie sur l'issue à la crise.

septembre 1975-mars 1976

Sur la politique économique et financière en septembre 1976 : canevas de travail, compte rendu de décisions, notes, textes proposés par les trois partis dans les différents sous-groupes et par thèmes.

septembre 1976-janvier 1977

Sur les questions économiques et sociales en décembre 1976 : liste des représentants du PCF, textes proposés par les trois partis dans les différents sous-groupes et par thèmes.

novembre-décembre 1976

261 J 8/2 Propositions du PCF pour l'actualisation. 1974-1977

Propositions d'orientations économiques : notes et documents de travail internes.

mars-mai 1974

Politique des prix.
Trésorerie de l'État, budget, fiscalité.
PME.
Crédit, épargne, fuite des capitaux, balance des paiements.
Liste des travaux produits par la section économique durant l'élection présidentielle.

« Document d'avril » de la section économique au sujet du travail à effectuer sur l'actualisation du Programme commun : notes, schéma de texte, projets de rédaction.
1975, avril 1976-mars 1977.

Nationalisations : liste des unités de production des 15 « nationalisables », liste des entreprises françaises de plus de 200 salariés, circulaire de Gaston Plissonnier aux secrétaires fédéraux du PCF, liste de 729 entreprises localisées en Région parisienne, liste d'entreprises par département, liste des nationalisations proposées par le Parti socialiste.

juillet-octobre 1977

Chiffrage du Programme commun : 2 exemplaires numérotés d'une note interne de la section économique, liste des destinataires du document.

juin 1976

261 J 8/3 Déclarations politiques.

1972-1978

Accords nationaux PCF-PS-MRG : coupures de presse, carton d'invitation, n° hors-série d'*Économie et politique*, tracts.

1972-1978

Déclarations du PS sur l'union de la gauche : note, discours, coupure de presse.

1975

261 J 8/4 Propositions pour la politique économique d'un gouvernement de gauche, 1976-1981

Plans industriels et sectoriels pour la période 1978-1983 (aéronautique, agriculture, bâtiment, chimie, eau, habillement, horlogerie, informatique et composants, machine-outil, machinisme agricole, marine marchande, pêche maritime, poids lourd, roulements à billes, sidérurgie, télécommunications, textile) présentés par le PCF: coupures de presse, notes, n° hors-série d'*Économie et politique*, proposition de loi.

1976-1978

« Budget du changement » : propositions du PCF pour le budget 1978.

octobre 1977

Emploi : notes de la section économique, dossier d'*Économie et politique*, propositions du PCF pour l'application du Programme commun, compte rendu dans *l'Humanité* d'un colloque du PCF.

juin 1976-novembre 1977

Politique économique, propositions du PCF pour lutter contre l'inflation : coupure de presse.

1978

Politique financière : notes, coupure de presse.

1977-1978

Politique sociale : notes, coupure de presse, correspondance, propositions de chiffrage.

1977-1978

Administration, PTT : note.

1978

« Premières mesures », propositions d'action gouvernementale en matière économique et sociale : notes.

mars 1978

Structures d'État, postes clés, premières propositions : listes nominatives, notes, curriculum vitae, copies de décrets de nomination parus au *Journal Officiel*.

juillet 1981

261 J 8/5-10 NOTES THÉMATIQUES INTERNES

261 J 8/5 N^{os} 1839-1878, janvier-juillet 1981.

N.B. : 1855 et 1873 manquantes.

261 J 8/6 N^{os} 1879-1916, août 1981-février 1982.

N.B. : 1881 à 1883 manquantes.

261 J 8/7 N^{os} 1917-1950^{bis}, février 1982-septembre 1982.

N.B. : 1926, 1942, 1943 manquantes.

261 J 8/8 N^{os} 1951-1993, octobre 1982-novembre 1983.

N.B. : 1957 manquante.

261 J 8/9 N^{os} 1994-2058, octobre 1983-octobre 1984

N.B. : 1999 et 2033 manquantes.

261 J 8/10 N^{os} 2059-2104, octobre 1984-juin 1985

N.B. : 2101 à 2103 manquantes.

Convention entre le Parti communiste français et le département de la Seine-Saint-Denis

Entre

Le Département de la Seine-Saint-Denis, représenté par Monsieur le Président du Conseil général, en vertu de la délibération de la commission permanente

D'UNE PART

Et

Le Parti communiste français, représenté par Madame la Secrétaire nationale

D'AUTRE PART

Il a été convenu et décidé ce qui suit :

Article 1 :

Le Département de la Seine-Saint-Denis et le Parti communiste français décident de coopérer pour la sauvegarde, la collecte, le traitement, la conservation, la communication et la mise en valeur du patrimoine archivistique du Parti communiste français dépendant de sa direction nationale, qui a fait l'objet d'un classement par l'Etat comme « archives présentant du point de vue de l'histoire un intérêt public », afin de constituer aux Archives départementales de la Seine-Saint-Denis un centre des archives du Parti communiste ouvert au public.

La direction nationale du Parti communiste français se réserve la possibilité d'associer toute structure de son choix, associative ou autre, à l'exécution de la présente convention, sous réserve de notifier au Département la nature de la relation qu'elle entretiendra avec la structure qu'elle aura choisi et la personne habilitée à représenter le Parti communiste français au sein de cette structure.

Article 2 :

Le déposant s'engage à déposer les fonds à titre permanent, suivant un calendrier qui sera défini entre les parties.

Ce dépôt est valide pour une période de trois ans reconductible tacitement. Le Parti communiste assume pendant une phase transitoire la préparation et le traitement des fonds. La Bibliothèque marxiste de Paris, partie du fonds patrimonial classé, relève de la présente convention ; le traitement et la communication de ses collections ressortiront d'une collaboration avec l'Université Paris 13. Son cas fera l'objet d'un avenant à la présente convention. Le déposant s'engage à fournir l'intégralité des instruments de travail en sa possession (fichiers, catalogues...).

Article 3 :

Les fonds déposés sont conservés dans les locaux des Archives départementales qui en assurent le traitement définitif (conditionnement et conservation matérielle, classement, indexation, rédaction d'inventaires, valorisation). Les opérations de transfert sont à la charge du département de la Seine-Saint-Denis.

Pour ce qui concerne précisément la communication des fonds déjà inventoriés et ouverts à la consultation – en particulier les archives des instances de direction (Comité central, Bureau politique, Secrétariat) – ils devront être communiqués dès leur dépôt dans les mêmes conditions que celles qui sont actuellement en vigueur au siège du Parti communiste français.

Le programme de travail archivistique – opérations de classement et d'élaboration des instruments de recherche – sera soumis à une évaluation annuelle des deux parties contractantes. Ce programme de travail sera proposé dans les trois mois qui suivront le dépôt des archives aux Archives départementales de la Seine-Saint-Denis.

Article 4 :

Au delà de la sauvegarde, du classement et de la communication des fonds, la présente convention se fixe un objectif général de valorisation des fonds qui vise à :

- inciter au développement de la recherche historique autour du communisme français en contribuant à la mise en place d'un pôle de recherches sur le Parti communiste français et plus largement sur le mouvement ouvrier à partir des ressources des Archives départementales de la Seine-Saint-Denis ;
- pour ce faire, la convention se donnera les moyens de construire un partenariat avec diverses institutions scientifiques ou culturelles, en s'appuyant sur un comité de pilotage qui aura pour mission d'éclairer la mise en œuvre de la politique de valorisation. Formé de représentants du département et de membres dûment désignés par la direction nationale du Parti communiste, ce comité de pilotage s'adjoindra – à titre consultatif – un certain nombre de personnalités scientifiques désignées pour leur compétence, en fonction des projets qui auront été choisis.
- ce partenariat prendra en compte, entre autres, les Universités Paris 13 et Paris 8 qui sont déjà impliquées dans un partenariat avec le département de la Seine-Saint-Denis. Il intégrera également l'Université de Bourgogne, notamment en prolongeant une coopération pour la constitution et la valorisation d'une base de données à partir du traitement informatisé et de la numérisation d'archives de direction.

Article 5 :

La communication des documents se fait aux archives départementales selon les modalités fixées par le règlement de celle-ci.

Les règles de communicabilité sont fixées par le déposant qui peut les modifier et reste seul habilité à délivrer des dérogations. Le déposant a retenu de les aligner sur la législation française en matière d'archives publiques. La communication des documents de moins de trente ans est soumise à une autorisation préalable, à l'exception de ceux qui auront été désignés par lui comme immédiatement consultables. Elle est libre pour les documents de plus de trente ans, à l'exception de ceux qui comportent des informations sur la vie de personnes physiques pour lesquels le délai est de cent ans.

Les documents sont réputés communicables après que le classement en a été effectué et que leur inventaire a été rendu public.

Le déposant conserve le droit à la libre communication de l'ensemble des documents.

Article 6 :

Toute reproduction (microfilms, photographies, photocopies) de documents, application informatique ou audiovisuelle est strictement soumise à l'accord du déposant.

Lorsque des reproductions sont réalisées par les Archives départementales ou sous leur autorité, avec l'accord du déposant, le Département conserve la propriété matérielle des ces reproductions. Il décide des tarifs correspondant en fonction d'un barème fixé par l'assemblée délibérante.

Le déposant reste seul habilité à gérer et exploiter les droits de propriété intellectuelle afférents aux documents iconographiques et sonores appartenant à ses fonds.

Article 7 :

Le déposant garde la pleine propriété des archives déposées. Il conserve la possibilité de reprendre tout ou partie des dépôts avec préavis de neuf mois et s'engage, dans ce cas, à autoriser le microfilmage des documents, s'il n'est pas déjà réalisé, par les Archives départementales avant toute opération de reprise.

Article 8 :

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa notification par le Département au cocontractant. Elle est renouvelable par tacite reconduction. Si l'une des parties souhaite y mettre fin, elle devra avertir l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un délai de préavis de six mois.

Article 9 :

En cas de non respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 10 :

Les parties s'engagent, en cas de litige né de l'exécution de la présente convention, à épuiser toutes les voies de conciliation possibles avant de saisir le juge compétent.

Fait à Bobigny, le 18 décembre 2003

Pour le Président du Conseil général
par délégation la Vice – présidente
Marie - Christine Labat

La Secrétaire nationale du PCF
Marie - George Buffet

Table des matières

Introduction	3
Sommaire	5
Répertoire	7
Convention entre le Parti communiste français et le département de la Seine-Saint-Denis	11
Table des matières	15